

# COMPTE RENDU D'INFRACTION INITIAL

-----  
CSP DU 08EME  
ARRONDISSEMENT DE PARIS  
DTSP75  
1, AVENUE GENERAL  
EISENHOWER  
75008 PARIS  
Tel : 01 53 76 60 00  
Fax : 01 53 76 60 10

Code INSEE : 75000

<b>VICTIME</b>	<b>PNEUTECH</b>		
	Siren/Siret :	R. C. :	Activité :
	20, RUE DE BERNE à PARIS 75008 8ème, Téléphone : 06. 73. 91. 74. 56		
<b>Préjudice</b>	Butin :	Dégâts :	
<b>INFRACTION(S)</b>	<b>ABUS DE CONFIANCE</b>		
<b>FAIT</b>			
Date/Lieu	Le 12/12/2014 (VENDREDI) 20, RUE DE BERNE à PARIS 8ème		
Véhicule			
Personnes remarquées	néant.		
Manière d'opérer			
Mobile			
<b>OBJET :</b>	Moyen(s) de paiement : 1, Objet(s) multimédia : 1, Lot(s) disparate(s) : 1. --- Moyen(s) de paiement : 1 "CHEQUIER", qualifiant : VOLE, émis(es) par : BARCLAYS, au nom de PNEUTECH, domicilié(e) à : 20 RUE DE BERNE --- Objet(s) multimédia : 1 "ORDINATEUR PORTABLE", qualifiant : VOLE, Marque : DELL Lot(s) disparate(s) : VOLE, Précisions : LOGICIEL SAGE AVEC TOUTES LES DONNEES DE LA SOCIETE		

P. V. : n°2014/023149

Affaire contre SEBASTIEN NGO

ABUS DE CONFIANCE

Pièces jointes :

Scellés : non

Transmis à Monsieur le Procureur de  
la République TGI DE PARIS  
LE DANTEC ANNE  
COMMISSAIRE DE POLICE  
Le :

## PROCES-VERBAL

L'an deux mil quatorze,  
Le vingt trois décembre, à dix-sept heures cinq

Nous, STEPHANIE COSSIN  
BRIGADIER DE POLICE  
En fonction COMMISSARIAT 08

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence PARIS

---Etant au service,---

---Constatons que se présente à nous M. JOVICIC Grégoire, né le 01/08/1959 à PARIS 16, président de la société, dt 20 rue de berne PARIS 08 Tél: 06.73.91.74.56 qui nus déclare---

---Je suis président de la société PNEUTECH, qui a pour activité la construction d'une centrale thermique qui utilise les pneumatiques usagés comme combustibles---

---Le 10/11/2014, M. NGO a commencé à travailler pour la société en tant que comptable unique avec un salaire annuel de 46000 euros brut--

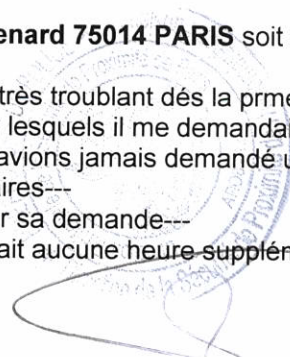
---Il était en CDI---

---Il travaillait soit à son domicile au **23 rue benard 75014 PARIS** soit au sein de la société---

---Très rapidement, il a eu un comportement très troublant dès la première semaine, car il m'a inondé de 567 mails dans lesquels il me demandait le paiement d'heures supplémentaires alors que nous lui avons jamais demandé une quelconque réalisation d'heures supplémentaires---

---Il avait un forfait cadre et j'ai été choqué par sa demande---

---Je lui ai répondu que la société ne lui paierait aucune heure supplémentaire---



---En réaction à notre refus qui date **du 30/11/2014**---

---M. NGO sabote son travail afin de nuire à la société---

---Le **09 décembre 2014, je lui ai demandé de remettre toute la comptabilité à M. Marc COHEN commissaire aux comptes de la société**---

---M. COHEN était passé au bureau et avait vérifié le travail de M. NGO et a constaté que son travail était erroné---

---Il n'a pas déféré à l'instruction---

---Le **11/12/2014 je lui ai adressé un mail lui demandant de remettre une nouvelle fois à M. COHEN tous les documents et fichiers avant le 12/12/2014 à 17h00 à défaut de quoi il serait mis à pied**---

---Le 11/12/2014, il a envoyé un mail pour dire qu'il démissionne, il a aussi envoyé un courrier en recommandé---

---Son préavis devait finir le **15/12/2014**---

---Il avait jusqu'au 15/12/2014 pour remettre l'ordinateur ainsi que les documents à M. COHEN, et me restituait le chéquier---

---Il ne s'est pas présenté---

---Notre avocat lui a envoyé une mise en demeure lui ordonnant la restitution de l'ordinateur ainsi que des documents à M. COHEN dans un délai de 72 heures,---

---Le délai de 72 heures expiré le **19/12/2014**---

---M. NGO n'a jamais répondu, ni récupérer la lettre recommandé---

---Hier le 22/12/2014, nous l'avons cité à comparaître en référé devant les PRUDHOMMES pour le **28/01/2015**, (ci joint copie)---

---La société subit un préjudice étant donné que l'on a besoin de la comptabilité pour clore les comptes de l'année---

---A l'intérieur de l'ordinateur se trouve le logiciel SAGE dans lequel il y a la comptabilité pour l'année 2013 et 2014---

---Il a en sa possession les documents papiers: **extrait de comptes, factures originales, bordereau de remises auprès des banques pour 3 entités différentes (PNEUTECH, association recyclage automobile (actionnaire de PNEUTECH SAS), association les petits porteurs de VIVENDI dont les membres sont actionnaires de PNEUTECH)**---

---Je vous remets copie de son contrat de travail, ainsi que son CV (vu et joint)---

---Je dépose plainte pour abus de confiance contre M. NGO sebastien---

---Après lecture faite par lui-même M. JOVICIC persiste et signe avec nous le présent procès verbal---

M. JOVICIC

L'Officier de Police Judiciaire

*Chiti*



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to M. JOVICIC, is written over a circular official stamp of the French judicial police.